Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260323-DC2026032102-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars, à 10h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 16 mars s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20230321/02 :
Détermination du nombre des adjoints
Rapporteur : Franck VALLEIN

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Jean-Pierre LAURENT, Claudine BOULAIRE, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Nathalie TROCHU, Jean-Michel UBEDA, Sylvie GAHINER, Bruno SEVERE, Nathalie LE BERRIGAUD, Stéphane LE MENAJOUR, Loïc HAREL, Nicolas BERTHONNEAU, Claire DREAN, Anthony CARO, Cyrille RASSOUL, Carine PUREN, Mevanwi GUEGAN, Laura LE FALHER, Elodie CERVO, Nolwenn SORTAIS
Absents représentés : /
Absents excusés : /
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 29 - Pouvoirs : 0 - Votants : 29
Secrétaire de séance : Claudine LE BOULAIRE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 29 conseillers municipaux présents

---

Avant de procéder à l'élection des adjoints, le Conseil Municipal doit déterminer le nombre des adjoints.

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum du nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le Conseil Municipal de la commune étant composé de 29 conseillers le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 8.

Au vu de ces éléments, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE à 8 le nombre des adjoints au Maire de la commune de PLUNERET.**

PLUNERET, le 23 mars 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN